

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 09 février 2017

Objet : RS - Commune de Sonnaz - Abrogation de la délibération n° 075-16 C du 30 juin 2016 approuvant les modalités de mise à disposition du dossier de la modification simplifiée n° 6 du Plan local d'urbanisme de la commune de Sonnaz

- date de convocation le 03 février 2017
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-sept, le jeudi neuf février à vingt heures, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 67

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Anne Manipoud - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Marie-José Dussauge - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Anne Routin - Sylvie Vuillemet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin - Françoise Van Wetter
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Hubert Marechal
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1
Philippe Dubonnet

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 12
de Suzanne Boucher à Lionel Mithieux - de Danièle d'Agostin à Daniel Grosjean - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Henri Dupassieux à Jean-Benoît Cerino - de Philippe Gamen à Marie Perrier - de Bernard Januel à Jérôme Esquevin - de Céline Lapoléon à Michel Dyen - de Patrick Mignola à Marc Chauvin - de Pascal Mithieux à Luc Berthoud - de Benoît Perrotton à Philippe Bard - de Dominique Pommat à Gérard Marcucci - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 3
François Blanc - Stéphane Bochet - Claudette Levrot-Virot

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

*identité provisoire

Conseil communautaire du 09 février 2017

délibération **n° 072-17 C**

objet **RS - Commune de Sonnaz - Abrogation de la délibération n° 075-16 C du 30 juin 2016 approuvant les modalités de mise à disposition du dossier de la modification simplifiée n° 6 du Plan local d'urbanisme de la commune de Sonnaz**

Lionel Mithieux, vice-président chargé de l'urbanisme, du projet d'agglomération et des évolutions de compétences, indique que la commune de Sonnaz souhaite procéder à une évolution de son Plan local d'urbanisme.

Le 30 juin 2016, le Conseil communautaire avait approuvé les modalités de mise à disposition du dossier de la modification simplifiée n° 6 du Plan local d'urbanisme de la commune de Sonnaz.

Après analyse et échange avec les services de l'Etat, il s'avère que la procédure la plus adaptée pour l'évolution souhaitée du document d'urbanisme est la modification dite de droit commun, au titre des articles L.153-36 et suivants, L.153-41 et suivants et R.153-20 et suivants du code de l'urbanisme.

Une procédure de modification a donc été engagée par arrêté du président.

La procédure de modification de droit commun ne prévoit pas de mise à disposition du public, mais une enquête publique. Ainsi, la délibération du 30 juin 2016 n'est pas applicable.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'aménagement de l'espace communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L153-41,

Vu le Plan local d'urbanisme de Sonnaz approuvé le 26 septembre 2005 et ayant fait l'objet d'une révision simplifiée et de cinq modifications simplifiées,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **abroge** la délibération n° 075-16 C du 30 juin 2016 approuvant les modalités de mise à disposition du dossier de la modification simplifiée n° 6 du Plan local d'urbanisme de la commune de Sonnaz.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 072-17 C

Objet de l'acte : RS - Commune de Sonnaz - Abrogation de la délibération n° 075-16 C du 30 juin 2016 approuvant les modalités de mise à disposition du dossier de la modification simplifiée n° 6 du Plan local d'urbanisme de la commune de Sonnaz

Thème Préfecture : 2 - Urbanisme 2 - Actes relatifs au droit d occupation ou d utilisation des sols

Date de l'acte : 09 février 2017

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170209-lmc1H18989H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H18989H1

Date de transmission en Préfecture : 20 février 2017

Date de réception en Préfecture : 20 février 2017